L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 11 MARS 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 11 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St Charles, rue St. Charles,—emplacements de choix dans le centre du commerce; aussi emplacement de commerce près du marché français.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—terrain nu et terrains améliorés dans le 3ème district.

Par S. Guinault à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—un lot de terre avec bâtisses formant le coin des rues Hôpital et Bourgogne.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Poydras foin; sur la Levée, au pied de la rue Girod, pommes de terre et maïs.

Par Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brod'quins.

Grandes occasions.—Aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, propriétés de choix pour le commerce—emplacements populaires pour affaires—maisons de résidence bien placées et productives, lots pour bâtir, actions de banque et autres actions, annoncés pour être vendus positivement pour compte de succession et autres par C. E. Girardey, encanteur.

Les capitalistes cherchant des placements sûrs et lucratifs feront bien de ne pas négliger cette occasion. Nous sommes arrivés au dernier degré de la baisse. La propriété ne saurait descendre plus bas en cette ville. Il ne faut donc pas mettre en doute une amélioration et une hausse prochaines. Pour les conditions et tous les autres renseignements voyez les annonces et les plans à la Bourse.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Pommes de terre.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Maïs—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi, 11 Mars 1876.

OPÉRA—A midi, Les Pattes de Mouche; le soir, La Closerie des Genets.
VARIÉTÉS—A midi et le soir, Kit.
ACADÉMIE—A midi et le soir, Lottery of Life.
ST-CHARLES—A midi et le soir, Minnie Luck et Jaquette.

La justice criminelle à la Nouvelle-Orléans.

Il y a longtemps que la nécessité de réformes sérieuses dans l'administration de la justice criminelle se fait sentir à la Nouvelle-Orléans. Mais aux vices généraux que nous avons signalés dans la législation, et dont le principal est la règle qui exige l'unanimité du juri, sont venus s'adjoindre, sous le régime radical, des abus qui font de la justice criminelle une véritable moquerie.

Il a été officiellement constaté par l'acte d'accusation de la Chambre des représentants contre W. P. Kellogg, que ce pseudo-gouverneur, non content de s'être fait attribuer le droit de composer le juri à sa guise, par l'intermédiaire des commissaires qu'il nomme, entend aussi dicter au juge de la Cour criminelle ses décisions. Il a été prouvé qu'en destituant le juge Braughn et en le remplaçant par une de ses créatures, importée des paroisses du Nord, M. Kellogg avait voulu protéger le complice de toutes ses manipulations et spéculations financières, l'ex-auditeur Clinton, et, de plus, avoir sur le siége de la Cour criminelle supérieure, un juge qui fût toujours soumis à son influence.

Kellogg marche à ses fins plus cauteleusement que Warmoth, mais avec non moins de ténacité; il est à son prédécesseur ce que le serpent est au renard.

Warmoth avait créé une Cour additionnelle politique, parce qu'il ne pouvait contrôler les juges élus par le peuple, mais le juge Dibble, ayant été remplacé à l'élection par un juge fusionniste, Kellogg a fait mieux que Warmoth: il a fait abolir la 6e et la 7e Cours, dont les juges le gênaient, et il a fait créer la Cour supérieure de district, avec juridiction exclusive sur toutes les matières politiques, électorales, affaires d'injonctions, etc. Puis, comme cela ne suffisait pas à ses desseins, il a fait créer une Cour supérieure criminelle. Il a pu ainsi nommer aux plus importantes fonctions judiciaires deux créatures à lui, Hawkins et Atocha. Ce dernier mort, il a écarté le juge Braughn, qui avait remplacé celui-ci provisoirement, et il a nommé Steele.

La Législature vient d'abolir la Cour supérieure de district du juge Hawkins, mais Kellogg ne signera pas ce bill; Hawkins est mourant et s'il meurt, Kellogg le remplacera par une autre créature à lui. Il a trop besoin de cette Cour qui est un de ses boucliers.

Kellogg a fait passer, il y a deux ans, la loi qui l'autorise à nommer des commissaires chargés de composer la liste des jurés.

Avec tous ces pouvoirs, il est virtuellement le grand justicier de l'Etat. Mais, comme malgré toutes les influences, il arrive quelque fois que des partisans et amis du pseudo-gouverneur, ne peuvent se tirer de la nasse, Kellogg a une dernière ressource—le droit de grâce. On sait avec quelle largesse il en a usé dans le passé et quelles fournées de bandits il a lâché à nouveau sur la société.

Eh bien! Si nous en croyons les bruits qui circulent, il paraît que, maintenant que la Législature est ajournée, le pseudo-gouverneur, qui ne se croit plus tenu au moindre ménagement, a envoyé à son Sénat une nouvelle fournée de grâces et de commutations de peines, qui feront échapper à un châtiment mérité un nombre considérable d'assassins et de criminels de la plus vile espèce.

La majorité radicale du Sénat a bien acquitté Kellogg; elle ne saurait se montrer difficile pour les autres gredins que sa clémence protège.

On nous assure que la liste de ces grâces est de nature à produire sensation.

On ne nous a cité qu'un seul des noms qui y figurent, c'est celui de Alexandre Newton, l'assassin du malheureux Bourdonnaye, si lâchement frappé au coin des rues Royale et Canal, dans l'été de 1874.

Si cet homme qui a assassiné un résident français, sans la moindre provocation, sans excuse possible, échappe au châtiment que la justice a prononcé contre lui, s'il est gracié ou si sa peine est commuée, M. Kellogg et son Sénat auront commis une nouvelle infamie dont ils devront rendre compte quelque jour. On n'a pas oublié les relations intimes qui existaient entre le meurtrier de Bourdonnaye et Kellogg. Newton était avec Bill Johnson, le propriétaire d'un bunco de la rue St-Charles, parmi les gardes du corps dont s'entourait habituellement le pseudo et on le voyait souvent se promener en voiture avec lui.

Quelques minutes avant le meurtre, Newton buvait dans un café avec le secrétaire particulier du gouverneur et on l'entendait se vanter d'être prêt à tuer un ligueur blanc. Bourdonnaye n'était pas un ligueur, il était parmi les curieux, mais il s'est trouvé sur la route du *bully* altéré de sang et il a été sa victime.

Tous les moyens ont été employés devant la justice pour la défense de Newton. Il a été déclaré coupable par un juri choisi par les commissaires de Kellogg, il a été condamné à être pendu par un juge nommé par Kellogg. Son jugement est devenu définitif depuis longtemps et Kellogg en a retardé l'exécution jusqu'après l'ajournement de la Législature, afin de pouvoir le sauver, sans avoir à craindre d'être dénoncé par la Chambre. Maintenant, il lève le masque, comme la peine de Newton, qui pourra avant peu, s'évader grâce aux moyens que ses amis lui fourniront.

Avec une pareille prostitution de la justice, avec une police qui renferme un quart ou un tiers d'hommes complètement incapables et qui compte dans ses rangs des criminels ou des hommes prêts à tout faire pour de l'argent, la population de la Nouvelle-Orléans ne peut compter sur aucune protection efficace contre les malfaiteurs qui s'attaquent aux existences et aux propriétés et encore moins contre les malfaiteurs publics qui ont, dans ceux qui contrôlent le pouvoir judiciaire et la police, des protecteurs ou des complices.

Ce ne sont pas seulement les droits et les libertés politiques qui sont mis en péril par l'abus que fait un gouvernement usurpateur de tous les pouvoirs extraordinaires accumulés dans ses mains, c'est la paix de la société, la tranquillité publique et le salut des existences.

Dans une république qu'on appelle la république modèle et qui se prépare à faire flamboyer en lettres d'or au soleil du 4 juillet 1876, la déclaration d'indépendance et la Constitution qui devait garantir les droits du peuple, la Louisiane offre ce singulier spectacle de rappeler ces petites communautés de l'antiquité soumises à la volonté et aux caprices absolus d'un de ces souverains pour lesquels les Grecs ont inventé le nom de *tyran*.

Avec le bureau des retours, une justice criminelle, une police et les services d'un tas de bandits graciés, à la disposition de Kellogg, comment le peuple de la Nouvelle-Orléans peut-il espérer vaincre aux élections l'hydre du radicalisme? Quel est l'Hercule qui tranchera les cent têtes du monstre.

Convient-il que les citoyens de la Nouvelle-Orléans se croisent les bras et se laissent aller à la dérive sans rien faire pour lutter contre une situation semblable?

Les radicaux sont à l'œuvre et travaillent dans l'ombre aussi bien qu'au grand jour, avec les pouvoirs dont les lois faites par eux les ont armés, et avec la fraude et la corruption.

Que font les conservateurs? Où sont les patriotes dont la voix a si souvent relevé les esprits, surexcité les courages et rallié les masses? Sommes-nous condamnés sans retour à subir ce régime de honte, de pillage et d'esclavage?

Les circonstances n'ont jamais été plus favorables à un énergique effort de la part des citoyens de la Louisiane pour assurer leur affranchissement.

Il n'y a pas de temps à perdre pour jeter les bases d'une forte organisation politique. Mais en dehors de la question politique, il y a pour les habitants de la Nouvelle-Orléans nécessité absolue de s'entendre pour aviser aux moyens d'arrêter la fréquence des crimes et d'accorder à la communauté une protection contre les assassins et les voleurs de toute catégorie qu'une trop longue impunité a enhardis outre mesure.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous avons regretté de voir moins de monde que d'habitude à la représentation de jeudi. La jolie comédie *On demande un gouverneur*, a été très bien interprétée par M. Veniat, qui a été plein de verve dans le rôle de Frédéric, et par MM. Mezières, Richez, Legrand, Dalbert et Mmes Tholer et Gueymard. L'amusant vaudeville *Les domestiques* a eu un grand succès.

Aujourd'hui on donne en matinée la très fine comédie de Sardou *Les pattes de mouche* et le soir *La closerie des genêts*, le beau drame de Frédéric Soulié.

Demain, dimanche, on joue *Monsieur Alphonse*, pièce d'Alexandre Dumas, qui a fait tant de bruit dans le grand landernau parisien. Nous croyons que cette pièce n'a jamais été jouée en français à la Nouvelle-Orléans, mais elle a été jouée en anglais cet hiver aux Variétés. Ce sera une nouveauté littéraire pour la plupart des spectateurs.

On retient déjà beaucoup de places pour le bénéfice de M. Mézières, l'excellent premier comique de la compagnie, dont le talent a puissamment contribué au succès des représentations. *Le Panache* qu'on annonce pour cette représentation, est une pièce toute nouvelle du Palais-Royal, qu'on dit ébouriffante de comique bien que nullement scabreuse.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Mr et Mme Chanfrau doivent reparaître ensemble dans les deux représentations de ce jour, en matinée et le soir. Le programme se composera de deux actes de *Sam*, de deux actes de *Kit* et de *Rough Diamond*. Beaucoup de personnes voudront mettre à profit ces dernières occasions d'entendre deux artistes aussi distingués que Mr et Mme Chanfrau.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No. 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

CONCERT OFFERT A MME CH. BOUDOUSQUIÉ.—Nous publions, aujourd'hui, dans nos colonnes, le programme détaillé du grand concert vocal et instrumental offert à Mme Vve Chas. Boudousquié par ses élèves. La sympathie générale qu'a provoquée dans nos cercles musicaux, l'annonce de ce concert, nous dispense de nous appesantir sur les titres qu'a la bénéficiaire à la bienveillance du public.

Il y a comme un mot d'ordre tacite dans tous les cercles de la société orléanaise pour assurer le succès du concert offert à l'habile professeur qui a créé tant d'élèves distinguées, et la lecture du programme que nous publions, ne fera qu'ajouter à l'intérêt qui s'attache déjà à cette soirée musicale. Il nous suffira de rappeler que le concert doit avoir lieu mercredi prochain, à la salle Grunewald, et que l'on trouvera des billets dans les principaux magasins de musique et autres.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No. 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

LE SYSTÈME DES EXTORTIONS AUX ETATS-UNIS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Les aperçus que nous avons présentés de la magnitude des spoliations pratiquées dans les régions officielles ont déjà donné par induction une idée de l'influence que ces pratiques criminelles ont eue sur la décadence de la fortune publique. Nous n'avons même pas hésité à leur attribuer pour une grande part l'état de marasme dans lequel est plongé le pays. Un journal américain, le *New York Bulletin*, se place à ce point de vue, et établit des chiffres qui le confirment. Il expose d'abord les conséquences indirectes de la corruption administrative.

L'improbité officielle, dit-il, aboutit à un impôt ruineux sur le commerce du pays. Ainsi l'exaction pratiquée par le secrétaire de la guerre sur les trafiquants des postes-frontières, doublait les dépenses des officiers de l'armée, obligés de demander une augmentation de solde, et qui, se voyant refusés, ont protesté contre les réductions proposées sur les crédits militaires. Ainsi le chantage pratiqué par les agents de la douane sur les négociants sous le coup de quelque violation innocente des lois incompréhensibles sur le revenu et menacés de poursuites ruineuses, forçait ceux-ci à mettre ces dommages au compte des risques inhérents à leurs affaires, et, par suite, d'en trouver la compensation dans une surélévation du prix de leurs marchandises.

De même, si un assesseur consent à réduire l'évaluation des biens d'un grand propriétaire foncier, il crée dans l'impôt un déficit qui doit être comblé par des surtaxes au préjudice des autres contribuables. De même un attorney de district de connivence avec les spoliations des fonctionnaires ou avec les fraudes du premier venu contre le gouvernement; ou encore des officiers municipaux ou autres qui créent des dépenses pour profiter des contrats; tous ces gens extorquent, sans exagération, des centaines de millions au peuple chaque année.

En faisant la part de l'addition aux impôts produite par les dépenses de la guerre, on peut hardiment estimer que, dans le cours des dix dernières années, l'ensemble des taxes de toute sorte a été grossi, par les influences politiques frauduleuses, à raison de $250,000,000 par an. Si cette estimation est exacte, nous avons payé, dans l'espace d'une décade, $2,500,000,000,—ce qui aurait suffi pour éteindre la totalité de notre dette nationale,—et ce qui équivaut à quatre années de profits nets de la nation,—en punition de notre tolérance pour la corruption politique.

Nous nous arrêtons sur cette conclusion, qui a bien de quoi faire réfléchir le peuple américain, et lui ouvrir les yeux sur la placidité avec laquelle il se laisse gouverner par des intrigants et des voleurs.

THÉ, CAFÉ, EPICES.—Si vous tenez à vous approvisionner de bon thé, de fin café et d'excellentes épices, allez au grand dépôt de la rue du Camp No. 5 où vous trouverez tous ces articles à très bas prix et de qualité supérieure. Il y a foule toute la journée à ce dépôt et l'empressement du public est une garantie du rare parfum de ces produits exotiques.

☞ Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5, et vous recevrez gratis une jolie canette de thé chinois.

Les élections en France.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page les résultats les plus saillants des élections du 20 février en France.

☞ Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5 et vous recevrez gratis une jolie canette de thé chinois.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Suite des crimes et délits commis par W. P. Kellogg dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur.

Nous lisons dans le journal officiel d'hier matin, le paragraphe suivant, sous le titre de "nominations par le gouverneur.":

"L'honorable Henry C. Dibble, assistant-avocat-général de l'Etat, devra agir comme avocat-général, pendant la maladie de l'honorable A. P. Field, en vertu de l'article 2 de l'acte No. 35 de 1874."

Nous apprenons que Mr A. P. Field, en lisant ce qui précède dans le *Republican*, est allé immédiatement demander compte à Kellogg de son action, en le priant de vouloir bien lui montrer l'acte 35 de 1874 qui autorise une pareille conduite.

Il paraît que l'entrevue a été orageuse. Mr Field a déclaré qu'il n'était pas malade, et que quoiqu'il eût beaucoup de travail, il était parfaitement en état de remplir ses fonctions. Il a ajouté qu'il n'était pas disposé à céder sa place à Mr Dibble, et qu'il défiait le pseudo-gouverneur de donner suite à cette action inqualifiable, qui est un abus de pouvoir flagrant.

Nous ne savons pas ce qu'a répondu Kellogg, mais il est probable que, tout en ayant l'air de céder, il persistera dans sa première détermination.

Maintenant voici les faits:

Mr A. P. Field, quoiqu'on puisse dire de son passé, a, depuis quelque temps, entièrement faussé compagnie à Kellogg et à son entourage d'aventuriers blancs et noirs. La guerre est déclarée entre l'usurpateur et l'avocat-général *de facto*, depuis la mise en accusation de Clinton, l'ex-pseudo-auditeur, par le grand jury de la paroisse d'Orléans, pour plusieurs détournements de fonds.

On se rappelle que Mr. Field avait été très vigoureux dans sa poursuite contre Clinton, et on n'a pas oublié, sans doute, les fameuses lettres qui ont été échangées entre l'accusateur public et l'auditeur concussionnaire.

Or, Kellogg avait alors intérêt à ménager Clinton, qui pouvait faire des révélations compromettantes, et il a essayé, mais en vain, de faire partager ses sentiments à Mr. Field.

Plus tard, lorsque le comité de la Chambre des représentants, dont Mr Jules Aldigé était le chairman, a fait son enquête, qui a dévoilé tous les méfaits et une partie des turpitudes du pseudo-gouverneur, c'est grâce au concours de Mr A. P. Field que ce comité a pu se procurer certaines preuves, d'autant plus irrécusables qu'on n'a jamais osé les mettre en doute.

Avec deux griefs aussi importants, on comprend que Kellogg ait voué une haine invétérée à l'avocat-général *de facto*, qu'il considère comme un ennemi, quoiqu'à vrai dire, Mr. Field n'ait fait que son devoir d'accusateur public en dénonçant des fraudes palpables.

L'usurpateur en a peur, cependant, et cherche un moyen de l'éliminer, afin de le mettre à jamais hors d'état de nuire à ses projets.

De concert avec Henry C. Dibble,—le meurtrier du 14 septembre, l'homme dont le comité d'enquête de la Chambre a révélé la complicité dans l'affaire d'emprunt du trésorier d'Etat,—Kellogg s'est décidé à *supposer* une maladie de Mr. Field pour le faire remplacer subrepticement par un instrument docile.

Nous avons exposé le complot; voyons maintenant les moyens d'exécution.

Il va sans dire que Mr Field résistera, comme il l'a annoncé du reste, à l'acte illicite du pseudo-gouverneur; mais ce dernier se tiendra-t-il pour battu?

On assure que son audace s'est accrue depuis qu'un Sénat révolutionnaire et illégalement composé l'a déclaré innocent, avant d'avoir eu connaissance des chefs d'accusation de la Chambre.

L'acte 35 dit en substance:

Que le gouverneur aura le droit, lorsque dans son opinion il le *jugera nécessaire*, de nommer un remplaçant à tout fonctionnaire public, soit pour cause de *maladie*, soit pour cause d'absence.

Or, Kellogg *juge* que Mr Field est trop malade pour remplir les fonctions d'avocat-général. Celui-ci aura beau protester, l'usurpateur lui répondra comme dans le Barbier de Séville: Allez-vous en, Bazile, allez-vous en, vous sentez la fièvre!

Mais, objectera-t-on, Mr. Field peut en appeler aux tribunaux.

Oh, la bonne plaisanterie:—quels tribunaux?

Il y a d'abord, en première instance, la Cour Supérieure de District.

Cette Cour a été abolie par un acte de la Législature, mais Kellogg a le bill dans sa poche et ne l'a pas signé pour qu'il devienne loi. C'est une épée de Damoclès suspendue sur la tête de Jacob Hawkins, ou de quiconque le remplacera, et qui fait du juge de cette Cour l'esclave de l'exécutif.

Il est vrai qu'il y a un autre acte de la Législature, qui dit, que tout bill que le gouverneur n'aura pas signé, au bout de cinq jours, deviendra forcément une loi; mais ce bill, Kellogg ne l'a pas signé non plus, et par conséquent il n'a pas force de loi.

Ensuite, il y a la Cour Suprême.

Oui, avec Ludeling, Taliaferro, Howell et Morgan.

Quant à celle là, il n'y a rien à dire: passons.

Si donc, W. P. Kellogg persiste à déplacer un fonctionnaire de l'Etat, parce qu'il le *juge* malade, on voit qu'il a de bonnes raisons pour compter sur la sanction des tribunaux.

Hier, M. Grover d'Orléans a demandé, pendant la séance exécutive du Sénat, en vertu de quelle autorité le gouverneur *de facto* avait ordonné à H. C. Dibble de remplir les fonctions d'avocat général, quand, à la connaissance du sénateur, M. Field n'a pas cessé une seule fois, depuis plusieurs semaines, de se rendre chaque jour à son bureau.

Comme il n'y avait rien à répondre, on a gardé le silence, ou à peu près, et l'affaire en est restée là.

La position est celle-ci: M. A. P. Field a déplu à M. W. P. Kellogg, parce que, tout dernièrement, il a osé faire son devoir; donc, M. Field doit être décapité, et H. C. Dibble, le complice de M. Kellogg, d'après le rapport du comité d'enquête de la Chambre des représentants, doit remplir les fonctions d'avocat-général, pendant un intérim, qui peut se prolonger indéfiniment, par la simple raison, qu'avec un peu de bonne volonté, il est facile de faire durer la *maladie* de M. Field jusqu'à la fin du terme de celui-ci.

La clémence Exécutive.

Nous venons de donner un faible aperçu de l'abus de pouvoir flagrant, que vient de commettre,—en déplaçant Mr A. P. Field, l'avocat-général *de facto* de l'Etat, au profit de H. C. Dibble,—W. P. Kellogg, l'homme qu'un Sénat révolutionnaire a acquitté de crimes et délits, sans avoir entendu les chefs d'accusation de la Chambre. Voyons maintenant l'effet de sa clémence exécutive.

Hier matin, vers une heure et quart, trois voleurs notoires sont entrés dans la boutique de Mr Regan, encoignure St. Louis et Dauphine, et ont été surpris par le sergent Bergeron, qui les a arrêtés, avec l'aide de deux autres policiers, et qui les a conduits au poste de police du troisième precinct, où ils ont été enfermés.

Les trois filous ont déclaré se nommer, respectivement, Patrick Jones, Thomas Moran et Wm. Fitzgerald.

Le premier de ces gredins, Patrick Jones, condamné à quatorze années de pénitencier pour un vol commis dans la grocerie de Mme Cousley, encoignure Perdido et Franklin, et à sept autres années de pénitencier, comme récidiviste, pour un second vol commis dans une boutique, sise rue Conti près Remparts, total, vingt et une années de travaux forcés, vient d'être gracié, il y a trois jours, par Son Excellence radicale William Pitt Kellogg.

Les commentaires seraient superflus.

Une police modèle.

Nous empruntons au *Republican* la déclaration du juge Lucien Adams, devant le *Southern Republican Club*, relativement à l'administration de la police métropolitaine.

Si l'on accuse le juge Adams d'être partial, ce ne sera pas parce qu'il est démocrate.

Voici l'exposé des faits. C'est le juge Adams qui parle:

"Il y a quelque temps, j'ai dit au gouverneur Kellogg, que pour certains motifs, je désirais remplir les fonctions de juge de la Première Cour Municipale pendant un mois. Le gouverneur a consenti, et j'ai pris mon siége comme juge de cette Cour.

Le mois est expiré, et je crois qu'il est dû à moi-même et au club que j'explique les motifs qui m'ont fait agir.

Ayant lieu de supposer que l'administration de cette cour était corrompue, j'ai voulu m'assurer par moi-même si mes soupçons étaient ou non fondés.

Pendant le laps de temps que je suis resté dans cette cour, j'ai pu me convaincre que mes soupçons étaient bien fondés.

Au lieu d'agir de concert pour le bien du public, le juge, le chef de police et le département de la police se sont servi de cette cour dans l'intérêt de simples individus et du club républicain du ward, entravant ainsi fréquemment la marche de la justice.

La police a pour habitude de mettre en liberté qui bon lui semble, sans égard pour la cause de l'emprisonnement. Telle a été l'origine de la controverse entre le chef de police et moi.

Foster, un agent de Bunko notoire (roper) et un homme de mauvaise réputation, a été arrêté en vertu d'un mandat. Il a été relaxé par la police. En ma qualité de magistrat, j'ai ordonné qu'il fut arrêté de nouveau. En vertu d'un ordre du capitaine Loan il a été encore mis en liberté.

En conséquence, Foster a échappé à la justice et la loi a été violée par ceux qui sont payés pour la mettre en vigueur.

Une autre pratique néfaste est d'accepter des hommes de paille comme caution. C'est là un commerce régulier que font les membres du club républicain de ward, dont j'ai parlé.

Ce système de chantage à l'égard des infortunés prisonniers est sanctionné par le juge, et la justice est ainsi prostituée au profit d'un petit nombre de membres d'un club de ward.

Je n'avance rien que je ne puisse prouver. Je citerai plusieurs exemples: Un individu, membre de ce club de ward, dont la seule propriété est évaluée à $800, a servi de caution au mois de janvier pour $4,000. Un autre individu, membre du même club, a signé un cautionnement de $6000, au mois de janvier dernier, quand sa propriété ne vaut pas plus de $600.

Un troisième individu, dont la propriété est évaluée à $1500, a signé un cautionnement pour plus de cinq fois ce montant.

En outre, il y a des cautionnements datés de plusieurs mois, pour des milliers de piastres, qui n'ont pas été cancellés."

Mr Adams a terminé sa déclaration par une explication personnelle.

Nous sommes curieux de savoir ce que le juge Evans et le chef de police auront à répondre.

Autres criminels graciés par Kellogg.

La clémence exécutive va son train. Trois voleurs, qui devaient partir, hier, pour le pénitencier, ont été graciés par W. P. Kellogg.

Ce sont: Kinch Molone, le notoire, condamné à quatre années de travaux forcés pour vol avec effraction; Woodworth, même condamnation pour la même offense, et Edward Jones, condamné à une année de travaux forcés pour vol.

Kellogg ne s'arrêtera pas là sans doute. La suite au prochain numéro.

Un procès de chemins de fer.

Mr Henry Lewis, représentant le chemin de fer Illinois Central, a intenté un procès à la compagnie du chemin de fer St. Louis et Chicago, devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, le déclarant insolvable, et demandant qu'un receveur soit nommé par le juge pour la compagnie.

Le meurtre de Harris.

L'ex-agent Devereaux, accusé, sur prévention, du meurtre de l'ex-détective Harris, a comparu hier matin, devant la Cour municipale du premier district, juge Evans, pour subir un examen préliminaire.

Cinquante témoins, à peu près, ont été entendus. Tous ont entendu le coup de pistolet, la plupart d'entr'eux ont vu tomber Harris, mais aucun d'eux n'a aperçu l'assassin.

Comme jusqu'à présent il n'y a pas de preuve directe contre Mr Devereaux, il a été mis en liberté sous un cautionnement de vingt mille piastres, qu'il a fourni.

L'examen préliminaire continuera aujourd'hui

Huit autres témoins seront entendus.

Ce pauvre Hugh J. Campbell.

Hugh J. Campbell, après avoir joué le rôle de première grande utilité dans la farce sénatoriale intitulée "Returning Board et barricade", a été déposé par les sénateurs ingrats aussitôt qu'ils ont jugé que ses services n'étaient plus nécessaires.

Hugh J. Campbell n'est plus sergent-d'armes. Il a été abandonné par ses amis, et il reste......avec son ridicule!

Mort subite.

Mr D. A. Knowlton, âgé de soixante-cinq ans, est mort subitement, hier après midi, vers deux heures et demie, dans la salle de billard Crescent, d'une attaque d'apoplexie.

Le coroner a fait une enquête.

Pour Baton Rouge.

Trente criminels, vingt nègres et dix blancs, oubliés par M. Kellogg et abandonnés à leur malheureux sort, sont partis pour le pénitencier de Baton-Rouge, hier après-midi, à bord du steamer Gov. Allen.

Dans le nombre, nous remarquons Jacques Delma et Guillaume Blessy, condamnés tous les deux pour meurtre.

L'affaire Earle et Garvey.

Le juge Steele de la Cour Criminelle Supérieure, a refusé hier la demande d'une nouvelle audition de cause, faite par Mr Luzenberg, l'avocat de Earle et Garvey, trouvés coupables de meurtre.

Les condamnés comparaîtront bientôt pour entendre lecture de la sentence.

Coup de poignard.

Vers six heures, hier après-midi, une difficulté est survenue, au marché Bazar, entre Piètro Montaleone, un sicilien, et un matelot nommé Daniel Browsly.

Ce dernier a reçu un coup de poignard au côté gauche et a été dangereusement blessé.

Montaleone a été arrêté par l'agent de police Tom Boyle et enfermé au poste de police du troisième precinct.

Daniel Browsly a été transporté à son domicile.

Incendie.

Le feu s'est déclaré, vers quatre heures et demie, hier après midi, dans la maison formant l'angle des rues Laurel et Cadix, appartenant à M. Virgo et habitée par lui.

La bâtisse n'a été que légèrement endommagée. Elle est assurée d'ailleurs.

Le feu a été mis au toit par les étincelles qui s'échappaient de la cheminée de la cuisine.

Corps retrouvé.

On a trouvé, hier après midi, à trois heures et demie, le corps d'un homme de couleur, nommé Papite, flottant dans le lac Pontchartrain, près du quai de Milneburg.

TEMPERATURE.—10 mars 1876.

l'hermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	66	19
12 M.	75	24
3 P. M.	78	26
6 P. M.	72	22

☞ 20,000 belles canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

L'ESPAGNE & CUBA.—Le télégraphe nous a parlé sommairement du discours prononcé par le roi Alphonse XII à l'ouverture des Cortès. Le passage du discours royal qui est relatif à l'île de Cuba acquiert une certaine importance maintenant que la pacification des provinces du Nord va permettre au gouvernement de Madrid d'envoyer des renforts considérables à son armée coloniale. Voici le texte même de ce passage, tel qu'il est publié par les journaux de Madrid:

"L'obstination désastreuse des fauteurs de la guerre civile dans la Péninsule n'a pu faire oublier à mon gouvernement que notre honneur et notre droit sont, sinon compromis, au moins menacés en Amérique, et, depuis le jour de mon avènement, plus de 32,000 hommes ont traversé l'Océan pour renforcer l'armée de Cube.

"Ces insurgés, qui cherchaient hier l'indépendance et aujourd'hui la ruine du sol qu'ils dévastent, n'ont pas pu empêcher l'Espagne, toujours généreuse dans ses domaines d'outre-mer, de donner déjà la liberté par un bienfait de la loi à 70,000 esclaves.

"Ces deux renseignements prouvent évidemment jusqu'à quel point est inébranlable notre résolution de maintenir l'intégrité du territoire et notre dessein de faire dominer sur tout ce territoire la civilisation et la justice.

"L'insurrection de Cuba devient de jour en jour plus impuissante; l'armée de la péninsule et celle d'outre-mer s'élèvent à un nombre d'hommes qui n'a jamais été atteint dans notre histoire. La marine de guerre, réparée et avec son armement renouvelé presque en totalité, est prête à défendre nos intérêts. Tout enfin constate en même temps que mon règne court et difficile n'a pas été perdu pour le bien.

"De louables efforts avaient été faits sans doute avant mon avènement au trône pour réorganiser le pays, en dotant de moyens propres à diminuer la guerre carliste, la piraterie cubaine et l'anarchie intérieure; mais à tout ce qui avait été fait alors, mon gouvernement a ajouté une longue série de services qu'on ne peut nier sans injustice.

"Si notre patrie a à faire, sinon le plus grand, du moins l'un des plus grands efforts de son histoire pour conserver son rang dans le monde parmi les nations civilisées, en échange elle démontre bien clairement ce dont elle sera capable le jour heureux où toute la vigueur qu'elle déploie en guerres et agitations stériles sera employée exclusivement et avec constance aux travaux féconds de la paix.

"Dieu veuille, messieurs les sénateurs et députés, continuer à protéger mes désirs et les vôtres jusqu'à la fin et nous permettre d'obtenir bientôt la récompense des énormes et douloureux sacrifices que nous faisons actuellement."

—Le fameux agent Regnier, l'un des collaborateurs de Bazaine dans la livraison de Metz à la Prusse, est à Leipsick. Il vient d'y publier une brochure intitulée: le *Procès de Trianon*, interdite en France.

—62—

Un restaurant fortifiant.—Les "Hostetter's Stomach Bitters", sont, dans la plus forte expression du mot, un restaurant fortifiant. Les changements que ce grand remède botanique produit dans l'organisation en désordre, sont toujours agréables bien que très sûrement progressifs, jamais brusques ni violents. A cause de cela, ils sont admirablement convenables aux personnes de constitution délicate et faibles de nerfs, à celles qui ne peuvent supporter l'action des puissantes drogues minérales. Qu'ils infient ces procédés qui ont pour résultat le rétablissement de la santé, c'est prouvé jusqu'à l'évidence dans les cas où l'on s'en sert pour surmonter cette cause fertile de débilité, l'indigestion, accompagnée, comme à l'ordinaire, de bile et de constipation. Une digestion entière, des évacuations régulières et abondantes sécrétions sont les résultats qui en suivent promptement et invariablement l'usage systématique. C'est, en outre, le meilleur préventif contre les maladies d'infection, et un diurétique de premier ordre

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.

Los miembros que componen esta sociedad se serviran reunirse en su local "Logia Perseverancia", esquina Dumaine y San Claude, hoy Sabado 11, à las 4 1/2 de la tarde, para asistir al entierro del finado socio JOSÉ GUARDADO, à la edad de 58 años.
De orden del Sr. Presidente,
V. PLANELLAS,
José Muñiz, Secretario.

Società di Mutua Beneficenza Italiana.—Cessò di vivere ieri alle ore 2 P. M., il nostro socio ANTONIO BATTISTELLA. Vengono quindi pregati di assistere al funerale che avrà luogo oggi, alle ore 4 P. M. Il carro funebre partirà dall' ultima sua dimora) Nro. 448 Strada Amour tra Union e Frenchmen.
Il Secretario, E. TROIS.
Nuova Orleans, 11 marzo 1876.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 mars 1876.—Les membres de cette Association sont informés de la mort de Mme H. Vergin, décédée à la Nlle-Orléans, le 13 novembre 1875; de la mort de F. A. Mc N. Weir, décédé, à la Nlle-Orléans, le 25 novembre 1875; de la mort de A. J. Noggerath, décédé, à la Nlle-Orléans, le 29 novembre 1875. Ils sont requis, sans autre avis, de se présenter aux bureaux de l'Association, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1,25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 avril 1876, à 4 heures de l'après-midi.
R. W. YOUNG, Secrétaire.
6mars—au 12mars.

Un grand bal de famille

SERA donné le dimanche, 12 mars 1876 par Mr VICTOR POQUE, dans la salle du café de la réunion des amis, aux abattoirs. Il invite ses amis et connaissances à y assister et se réserve le droit de refuser l'entrée à qui bon lui semblera. Entrée gratuite. 11mars—2t

Département des Finances.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 10 mars 1876.

DES propositions cachetées seront reçues, jusqu'au VENDREDI, 31 mars, à midi, pour la vente, à la ville, de CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES EN BONS de la ville de la Nlle-Orléans et des anciennes villes de Jefferson et de Carrollton—y compris les bons à prime.

Toutes les enchères devront mentionner la classe de bons, le montant de l'intérêt, et les offres devront inclure le capital et l'intérêt accru.

Les propositions doivent être adressées aux commissaires de la dette consolidée et endossées "Propositions pour bons".
ED. PILSBURY, Administrateur.
11mars—au31—V&S

Toutes les personnes qui désirent —DES— Assessements de Desséchement sont engagées à les payer IMMEDIATEMENT, AU BUREAU DE DESSÈCHEMENT, A l'Hôtel de Ville, afin d'éviter des frais, des pénalités et un intérêt additionnel.

NOTA—L'assessement de desséchement N'EST PAS UNE TAXE, mais un assessement spécial fait, en 1857, sur les propriétés foncières dont beaucoup de contribuables l'ont acquitté, mais beaucoup d'autres ne l'ont pas acquitté.

Le paiement assure un règlement définitif. 11mars—3PP

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 36 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Les Français résidant à Key West et à Jacksonville (Floride), ainsi que les personnes ayant des relations d'affaires avec ces deux villes et avec la France, sont invitées à faire connaître au Consulat de la Nouvelle-Orléans les noms de résidents, soit Français, soit étrangers, susceptibles de remplir les fonctions d'Agent Consulaire dans ces localités.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

ADNOT, (Jules)—AIZIÈRE, (Jean)—allemand—BLANION, (Bertrand)—BERNARD, (Célestin Faustin)—BERNHARD, (Adam) ELKMARE—BERTHELOT, (Léo)—BERTHET et LABERIE-BOISSY, (sincère)—BOITEL, (Mme)—BORDENAVE, (André, prêtre)—BOULANGER, (Jules) dit BAKER—BOURGERET, (Joseph)—BOSSET, (Jean-Baptiste)—BURGAN, (Mme Vve)—CAMPAGNET—CASSAGNE, (Mathilde)—CHAUVY, (Alexandre)—CHIMM, (les époux)—COLIGNY, (Albert Ronald de)—CORNIER, (Mme Vve)—COURGIBET, (Joseph)—DAIGNEAU, (Isaac)—DALLIER, (Théophile)—DANDUE, (Mme Vve)—DEBART (Edmond)—DEPANCE, (Vve, née Généreuse, Egalité, Brun)—DUBOIS, (Jean)—DUCOS, (Remon)—DUDOUIT, (les époux)—DUPOUCHEL, (Auguste)—DURANT, (Jean-Marie)—EYNARD, (Henri et Hippolyte)—FLEURIET, (Antoine)—FITTE et LANGLES—FRITZ, (Mme Vve Fleury)—GABRIEL, (Joseph Théophile)—GACHASSIN, (Victor)—GREGOIRE, (Mme Rosalie)—GIBB'U, (George)—GONDRAN, (les époux)—GUYOT, (J. D)—GUIBON, (Jean François)—HESSE, (Dlle)—JACCOUD, (Maurice)—JAMBUNEAU, (Jean)—JANET, (Jean)—JARLAN, (simon)—JEANMONEAU, (Jean)—LAMOTHE, (Pierre Lucais)—LAPEZE—LARRY (OLLKIE, (Jean)—LATOUR—LAVERGNE, (Octave, les époux)—LEVEAU, (Henri)—MALMAISON, (Pénanit, Sophie, Euphrasie, femme de la) MARTIN, (Antoine et Alice. Vve. née Marie Elisabeth Delbert)—MASSET, (Jules)—MAZEIRAC, (Philippe)—MELLIS—MILLES, (Mme)—MENISSIER, (Elphège Lecuyer)—MOURAIN, (Pierre Gustave, Charles Georges, Louis Alphonse et Henri)—NEIVECH—ORIARD, (Dr)—OUSSET, (Bernard)—PAILLOT, (Alfred)—PASSETTE, (Antoine)—PAUL, (feu Louis François)—PIETRI, (Antoine)—PORCHE, (les époux)—POSTEL, (dame Eve Feyh)—POSTEL, (Georges Alfred)—PREVOST, (feu Toussaint Jean Marie Médard) ROMANETTI, (Jean-Baptiste)—REID, (Christian)—RISBOURG, (Jean-Baptiste)—SARRON, (Mme Vve Félix)—THOUROT, (Georges)—TURQ, (Nicholas. Etienne)—VENNARD, (François).

Ce 10 Mars 1876,
Le Consul gérant,
6 mars— VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nlle-Orléans.—10 mars 1876.—Un dividende final de cinq piastres par action sera payé aux porteurs des anciennes actions de cette compagnie, à dater du LUNDI, 13 courant, comme liquidation en plein du reste de l'actif transféré, à la compagnie consolidée.

Les livres de transfert seront fermés le 27 mars aux transferts d'anciennes actions, et à dater du 3 avril il ne sera pas fait de distinction, dans les transferts, entre les nouvelles et les anciennes actions.
Par ordre des Directeurs,
VOR. VALLOIS, Secrétaire.
10 mars—1m

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la ville (New Orleans City Railroad, No. 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 8 mars 1876—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de trois piastres par action sur le capital payé, a été déclaré payable à dater de MARDI 3 avril 1876. Toutes les nouvelles actions qui auront été payées en plein, d'ici au 15 du mois courant, participeront au dividende. Les livres de transfert seront clos durant les dix jours précédant le 3 avril.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
10mars jusqu'au 3 avril.

Salle de Billard VARIÉTÉS.
Au coin des rues Canal et Dauphine.
HUIT des BILLARDS genre Bevel, de H. W. Collender.
—PRIX—
Le jour, 50 Cts. La nuit, 60 Cts.
LOUIS ABRAMS, Prop.
NOTA—Un excellent billard à vendre à un prix modéré. 10mars—1m

Avis.

TOUTES personnes ayant des réclamations à faire à la succession de feu J. B. Letorey ou ayant autrement affaire avec cette succession devront s'adresser au soussigné, représentant l'exécuteur testamentaire, en l'étude de Mr Octave Morel, notaire No 12, Passage de la Bourse.
H. F. DEBLIEUX.
9mars—3t

Avis de société.

LES soussignés ont, le 1er du courant, formé une société sous la raison VVE J. BALLESTER & A. S. FERNANDEZ pour l'exploitation d'une fabrique de cigares et de commerce de tabac en feuille, au No. 69 de la rue de Chartres.
VEUVE J. BALLESTER.
A. SUAREZ FERNANDEZ.
8mars—8,11,12.

Demande de terre.

JE désire acheter 10,000 acres de terre en scrip du gouvernement des Etats-Unis.
J. H. GARDNER.
Au No 5 de la rue de Chartres, Nlle-Orléans.
8mars—6t

COW PEAS.

COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
NEWMAN & KENT,
20 fév—1m No 50 rue Tchoupitoulas.

AVIS. Taxes de ville de 1876.

Département des Finances, Hotel de Ville. Nlle-Orléans, 7 mars 1876.

TOUS les comptes des taxes de ville, de 1876 qui n'auront pas été payés le 31 du courant seront annoncés conformément à la loi et porteront 10 pour cent d'intérêt l'an et les frais à partir de la susdite date.

Il sera alloué, jusqu'alors, une diminution (rebate), de 1 pour cent.
EDW'D PILSBURY, Administrateur des Finances.
7mars—au31

Mme Antoinette Bernheim,

A le plaisir d'annoncer à ses amies et à ses anciennes clientes qu'elle a pris le grand magasin No 594 de la rue des Magasins, où, vers le 25 mars, elle fera l'ouverture du plus beau choix de modes et autres nouveautés importées directement des premières maisons de Paris. Reconnaissante du patronage dont elle a été honorée à son ancien établissement du No 603 de la rue des Magasins, elle ne négligera rien pour continuer à les mériter par son travail et la modicité de ses prix. 5 mars—12mars.

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.
A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.
20 fév—3m

Venant d'arriver, Eaux Minérales Naturelles de
VICHY, BONNES, ORREZZA, ST-GALMIER, VALS, PULLNA, FRIEDRICHSHALL.
St-CYR FOURCADE, Pharmacien, 215 rue du Canal.
1fév—1mDMJ.P.P

POUR LES Thés, Cafés et Epices
les plus économiques et des meilleures qualités,
—ADRESSEZ-VOUS—
AU GRAND DEPOT DE THES,
No. 5 DE LA RUE DU CAMP.
N. B.—La maison fait déposer les articles à bord des bateaux et sur les chars, sans frais de charroi. 4mars—10t

Liquidation. Meubles, Meubles, Meubles,
GRANDE VENTE A L'ENCAN
Au magasin de Chs. Raymond, rue Royale No 51, coin Bienville.
Meubles de chambres à coucher.
Meubles de salon.
Meubles de salle à manger.
Ainsi que: Armoires à glace française, Armoires de tous genres en bois de rose, bois d'acajou, bois de noyer, bois chêne; Toilette, Bureaux, Tables à ouvrage. Tables de centre, Etagères, Porte Chapeaux.
Aussi quelques Bureaux à écrire pour offices, &c., &c.
A L'ENCAN.
Par SELLE et MALOCHEE, encanteurs—Armand Selle, encanteur—Bureau No 50 rue Royale—Le MERCREDI, 15 mars 1876, au No 51 rue Royale, coin Bienville, la vente commençant à 10 heures et demie A. M., et continuant tous les jours. 5mars—

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par **J. A LACROIX,**
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les souliers sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est: Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév—1an

J. A. PERIER,
250 RUE ROYALE,
Entre St-Philippe et Ursulines.
Liquidation! Liquidation!
MADAME PERIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra en dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs, des meilleures fabriques de Paris, à $ 00 $250 et $300. Aussi un grand assortiment de pianos de seconde main à $110, $150 et $200. 5mars—1 mois.

Demande d'emploi par un ingénieur.

UN ingénieur civil français, parlant plusieurs langues, et ayant des états de service considérables par de nombreux certificats, offre ses services comme ingénieur, voire comme comptable ou employé dans un établissement industriel. Il a travaillé dans les chemins de fer de l'Asie, au Canal de Suez, au percement du Mont Cenis et dans les travaux publics de l'Empire Ottoman et a des recommandations d'Amérique aussi bien que d'Europe. S'adresser à A. C. bureau de l'ABEILLE. 4mars—6t

A Louer,

Tout le second étage de la bâtisse située à l'angle des rues St Pierre et Royale, comprenant 4 pièces faisant face à la rue Royale, vérandah, et cuisine. Pour les conditions, s'adresser au magasin de bijouterie au rez de chaussée. 7 mars—6t

A louer

A des conditions avantageuses, une maison en bon état, avec installations, comptoirs, &c. située à Milneburg, et convenable pour un restaurant ou café. Pour plus amples informations, s'adresser à N. Bauer, 73 rue de Chartres. 9 mars—

A Louer

LE bel emplacement de commerce situé au No 26 de la rue South Poydras, coin Bassin, à l'extrémité du Marché Pilié. Pour plus amples informations s'adresser à Mme H. C. Stewart, 39 1/2 Villeré, près Commune. 4 mars—6t

A Louer

A des prix très modérés, pour de bons locataires, plusieurs agréables résidences bien situées, ayant gaz, hydrant, cave, &c., dans le 1er, 2nd et 3ème Districts.
Aussi quelques magasins bien situés dans le 1er et le 2nd Districts
S'adresser à M. ELLIOT, No 70 rue Toulouse, entre Bourbon et Royale, de 10 A. M. à 2 h. P. M. 13 fév—

A Vendre.

GROCERIES. Pour cause de retrait des affaires, à des conditions avantageuses, la grocerie attenant un café et située au No 292 de la rue Commune coin Liberté. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 7 mars—4t.

139......Rue de Chartres......139
C. ROUYER,
NICKELAGE,
Argenture, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes,
RÉPARATIONS DE TOUTES SORTES.
4 janv—3m DMaJ

The Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle-Orléans, 8 mars 1876.—A une élection pour Directeurs de cette compagnie, tenue le 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:

Jos. Hernandez, F. S. Serrill,
J. N. Avégno, Pascal Sarthon,
Jules Cassard, Chas. DeRuyter,
B. Saloy, Robt. Mott,
C. J. Nicolson.

Et à une réunion de la nouvelle direction, tenue ce jour, Mr Jas. Hernandez a été unanimement réélu Président.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
9 mars—5t

Banque Mechanics and Traders.—Nlle-Orléans, 10 février 1876—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende de (4) quatre pour cent sur le capital a été déclaré payable aux actionnaires à dater de LUNDI, 14 du courant.
MOSES HARRIS, Caissier.
11fév—1m

Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée—Au No 57 de la rue Carondelet—2 Mars 1876—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires, à dater du 10 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Wm. S. SEVEY, Secrétaire.
8 mars—15t

AVIS—New Orleans Credit Foncier Association, au No 46 de la rue Decatur—Conformément à une résolution des directeurs, adoptée le 1er mars 1876, une assemblée générale des actionnaires de cette société aura lieu, aux bureaux de la société, à la Nouvelle-Orléans, au No 46 de la rue Decatur, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi du 3 avril 1876, à l'effet de voter sur un amendement à la Charte de la société, conformément à l'article X de la Charte.
A. BAULET, Secrétaire.
3 mars—5t

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LA société qui existait entre Charles G. Rebentisch, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continue le commerce en son propre nom et pour son propre compte.
C. G. REBENTISCH,
G. DEFFARGE,
H. MEHNERT.
17fév—

Wm. I. BROOKS,
Agent pour la vente du
Véritable Tabac Périque de la Grande Pointe,
—Et des—
CIGARETTES DE PERIQUE
DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON,
dans de la paille de maïs.
Au No 43 de la rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.
24fév—1m

Mme ROBERT,
193......RUE DU CANAL......193
Entre Bourgogne et Remparts,
Modes, Nouveautés et Confections.
Des derniers genres de Paris, à des prix réduits. 23février—1m

Bureau de la Compagnie du New Orleans Pacific Railroad.

Le versement mensuel de DIX POUR CENT sur les souscriptions au fonds capital de cette Compagnie est actuellement dû et payable.

Les souscripteurs qui ont si noblement répondu en faveur de cette grande entreprise locale montreront en outre leur bonne disposition en envoyant le montant de leur versement au bureau de la Compagnie No 38 rue des Magasins.
Par ordre du Bureau,
E. B. WHEELOCK, Président.
E. L. HARLETT, Secrétaire. 2mars—7t

Les lunettes et les lorgnons dits Brillants sont les meilleurs.

ILS ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne cassent pas avant deux ans, ils sont parfaitement acromatiques et les lentilles en sont aussi fermes que du caillou.
A. B. GRISWOLD & CO., Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane.
24 fév—1mPP

E. F. MIOTON,
Au No 47 de la rue Royale,
Nouvelle-Orléans.
—Marchand de—
PORCELAINE, VERRERIE, POTERIE
—ET—
ARTICLES DE MÉNAGE.
Articles français, anglais, allemands, et américains, pour le commerce de la ville et celui de la campagne. 27fév—1m.

Avis.

NOUVELLEMENT REVENU à la Nouvelle-Orléans, je sens la nécessité de rappeler à mes anciens clients et amis que j'ai pratiqué la médecine et la chirurgie parmi eux pendant vingt ans; je désire aussi leur faire savoir que j'ai étudié et pratiqué en France pendant dix-sept ans. Durant cette longue période—j'ai comparé les différentes méthodes de traitement des maladies des voies respiratoires, et principalement le Catarrhe Nazal, la Bronchite, la Phthisie Pulmonaire, Laryngite, l'Asthme. Ce que j'écris aujourd'hui est destiné à faire ressortir l'avantage des inhalations à la thérapeutique de ces maladies.

L'objet de ce travail n'est pas de faire connaître un moyen nouveau en soi, mais de montrer l'importance d'un principe bien connu qui a déjà reçu quelques applications heureuses. Loin de moi l'intention de déposséder qui que ce soit, mon but unique est de faire connaître les applications récentes que j'ai faites en France de l'administration de médicaments gazeux par la voie pulmonaire, à l'aide d'un vaporifère nouveau qui me sert avantageusement pour l'application de principes déjà préexistants.

Ce n'est donc pas comme inventeur que je propose l'inhalation, mais comme praticien convaincu d'avoir pu apporter quelque soulagement à mes malades, et d'en avoir guéri un grand nombre à l'aide des moyens que je préconise.

L'idée d'employer l'inhalation dans le traitement des affections des voies respiratoires a reçu depuis longtemps sa consécration pratique.

En France, le docteur Libermann a lu à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, un mémoire très intéressant sur les inhalations du chlorydrate d'ammoniaque dans les affections chroniques des voies respiratoires.

Le docteur Chéron, à Paris, se sert des essences oxygénées pour arrêter la destruction ulcéreuse des poumons, et attribue à son procédé une grande puissance.

Moi-même, en 1874, j'ai publié à Toulouse une brochure intitulée: "Quelques mots sur le traitement le plus avantageux pour la curation des maladies des voies respiratoires." Dans cet ouvrage j'ai constaté avec satisfaction le retour à la santé de phthisiques traités par inhalations, et les moyens hygiéniques.

Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1875: "Traitement rationnel de la phthisie pulmonaire", au paragraphe 7 où il traite de l'inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à la page 46 de son ouvrage, il fait l'honneur de m'emprunter les moyens que j'ai préconisés dans la seconde période de la phthisie pulmonaire.

Grâce aux nombreuses observations, et aux travaux publiés de nos jours, l'innocuité des inhalations dans certaines conditions bien déterminées prennent place dans la thérapeutique usuelle des maladies des voies respiratoires.

Je pratiquerai des inhalations rue de Chartres No 215 à tout heure du jour, et des consultations pour toutes espèces de maladies, de midi à 2 heures.
Dr. M. ESCOUBAS.
1876v—1m.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

"Un rhume négligé est une phtisie commencée."

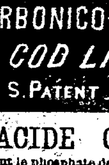

Demandez le BAUME PECTORALE AUX NAVETS INDIENS DE LAPLACE et n'acceptez nulle autre préparation, si vous voulez un remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du Navet Indien pour les affections des poumons.
Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 11fév—1m.

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 152,746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 20nov—1an.

C. E. Girardey,
CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,
Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 11 mars—Le magasin en briques et à quatre étages, No 64 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez.

Le magasin en briques et à quatre étages, No 24 de la rue de l'Union, entre les rues St. Charles et Carondelet.

Le magasin en briques et à 4 étages, No 151 de la rue Vieille-Levée, après le coin de la rue Jefferson.

Cet excellent emplacement de commerce, "Café Moka": le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 208 de la rue de Chartres, formant le coin de la rue Madison, près le marché français, les cours et la Cathédrale.

Le magasin et demeure en briques et à trois étages No 212 de la rue de Chartres; et le magasin et demeure en briques et à trois étages, No 292 de la rue de Chartres, après le coin de la rue de l'Hôpital.

Pour la succession de feu L. F. Generès—Les magasins et les maisons en bois, bas et à étages Nos 252, 264 et 266 de la rue des Remparts, près le bassin du Nouveau Canal.—Un cottage de choix, avec cinq terrains, formant les angles du Chemin du Bayou, des rues Korlerec et Rocheblave; des îlets dans le Deuxième District.

Pour la succession de feu M. Grivot—La maison en bois, double et à étage, Nos 72, 74 et 76 de la rue Poydras, entre les rues Camp et Magasins—excellent placement.

Pour la succession de feu Philip Clark—Le cottage double, bas et en briques, Nos 284 et 284 1/2 de la rue des Dryades, entre les rues Delord et Calliope—La maison de choix, en briques et à étage, à façade ornée, No 48 de la rue des Remparts, près Canal, et entre les rues Bienville et Douane.

Pour la succession de John P. Higgins—Dix actions de la banque Nationale de l'Etat.

Samedi, 18 mars—Pour la succession de John et de Mary Trainor, 2 cottages doubles dans la rue Clara, entre les rues Poydras et Perdido. Le magasin en briques et à trois étages, No 67 de la rue Fulton, entre les rues Poydras et Lafayette. Cet excellent emplacement de commerce, le magasin et demeure, en briques et à étage, formant l'angle S.-E. des rues Royale et Bienville.

Le joli cottage en bois, No 231 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Robertson.

Cet excellent placement, les écuries Robert E. Lee, avec magasin, faisant face sur la rue Baronne, près le coin Poydras.

L'emplacement de commerce, de choix, le magasin et demeure en briques et à trois étages, connu sous le nom de "Cabinet Saloon", formant l'angle S.-E. des rues Baronne et Poydras.

Le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 196 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet, près le marché Poydras.

Jeudi, 23 mars—Vente de clôture des propriétés Burthe. La magnifique résidence de Mr Dominique Burthe, un îlet entier admirablement amélioré et planté, dans la rue St. Charles. Quatre îlets de batture, face au fleuve,—magnifique emplacement pour entrepôts, wharves, &c. Dix-huit îlets entiers pour villas, jardins et vacheries, traversés par les chars à vapeur et à cheval des rues St-Charles et Tchoupitoulas, s'étendant du fleuve à l'Avenue St-Charles, à 4 ans de crédit.

Samedi, 25 mars—Pour payer une hypothèque, une maison en briques, solidement bâtie, et 65 terrains dans la rue Colisée, entre les 3ème et 4ème,

La maison double, en bois, formant le coin S.-O. des rues 3ème et Chestnut.

Pour la succession du feu Rév. Masnhant, magasins en briques et à 3 étages Nos 45, 47, 49 de la rue Lafayette, formant l'angle de la rue Commerce.

Des terrains de prix convenables pour un entrepôt, formant l'angle N.-O. des rues Nouvelle-Levée et Julie.

Pour la succession de Thos. Nash—quatre maisons en briques et à trois étages, formant l'angle N.-O. des rues Constance et Terpsichore.

Cet excellent emplacement de commerce formant l'angle N.-O. des rues Dauphine et Orléans.

La maison à trois étages, No 63 de la rue d'Orléans, près l'encoignure Dauphine.

L'agréable maison en bois et à étage, No 268 de la rue Dumaine, entre les rues Claiborne et Robertson.

Le joli cottage en bois double, No 169 du Chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St-Claude.

Le cottage en briques, double, No 151 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

WM. H. SHEPARD,
AGENT GÉNÉRAL AU SUD
POUR LA VENTE DE LA
Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU Dr. PRICE.

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.
AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.
A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.
12fév—4m

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,
—SEULS AGENTS DU—
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.
—ET DES VINS DE—
Chateau Bellevue de P. Salin Fils.
Chateau de France de P. Bruyère.
Graves d'Ambarès, Duclos Frères, &c., &c.
23 déc—1an

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL,
SEIGNOURET FRÈRES F. S. BORDEAUX
COGNAC FINE CHAMPAGNE, HUILE D'OLIVE VIERGE,
Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, Larose, St-Julien, Fleirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Bommes, Barsac, Graves, etc., etc.
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
Also at Agents' prices, at the Importers—A. Lamata, Schmidt & Ziegler, Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co., Clark & Meader, —Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—1an

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:
BOIS DE CHÊNE, FRÊNE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CÈDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRÈS, PLANCHES A PLANCHER ET A PLAFONDS, PLANCHES A ÉTAGÈRES, LATTES, BARDEAUX EN CYPRÈS, PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, LAMBOURDES, CHARGE DE SCIER SUR COMMANDE: JANTES, FLÈCHES DE CHARRETTES, ETC.
Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Cressman, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.
26 déc—3m D.M.J.

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
PLANCHES à plancher, à plafonner, à étagère, à lattes, en noyer, en acajou, en peuplier, constamment à vendre.
L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande.
Les ordres y sont promptement exécutés.
Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans.
Boîte 938 du Bureau de Poste.
11 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
40, RUE DE CHARTRES, Entre Bienville & Douane.
La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés réside en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.
11 août—1an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment [illegible] CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains. EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. PEYCHAUD.
68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Avis de société.

J. ALPHONSE BOUSQUET. E. AUGUSTIN POUPART.

LES soussignés ont formé une société commerciale sous la raison
BOUSQUET & POUPART,
pour les achats, ventes et commission en général.
BOUSQUET & POUPART,
27 fév—30t 95 rue Royale.

Dr. ALFRED MERCIER,

CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 230 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence 151 rue du Camp, encoignure [illegible]

AVIS.

UN bénéfice de $1250 sur un placement de $206.—Un de nos clients acheta "spread" sur 100 actions du N. Y. Central: "put" à 106 et "call" à 108; acheta les 100 actions contre le "put" à 107, actions qui se vendirent à 114; vendit au même prix, 100 actions "called" à 108; réalisant un bénéfice de $1250. Cette opération peut être répétée tous les mois de l'année. $10, $20, $50, $100, $1000 rapporteront aussi avantageusement. Achat et vente d'or, d'actions, de coton et de tabac sur commission. Avances sur consignations. Listes de prix et circulaires gratis.

Charles Smedley & Co.,
Banquiers et Courtiers.
40 Broad St., New-York, près les Bourses d'or et de change.
P. O. Box 3774. 19fév—au15 avr.

ELITE CLUB ROOM,
40......Rue St-Louis......40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC.

Pour Bordeaux

En charge, le navire STE-GENEVIÈVE, capitaine Demouran, prendra du fret et des passagers de 1re et 2me classe et partira vers le 20 courant.
S'adresser pour fret et passage à bord ou chez DE WOLF, POWELL & CO., 44 Carondelet.
10fév—

Riz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, et se vend aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à
GEO. CAMMACK.
Au No 63 de North Peters street, Moulin à riz de Thompson. 21janv—2m

Avis Important.
A. BONNET
65......RUE ROYALE......65
FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.
Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit. Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.
18déc—3m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 MARS.—CLASSE No 59.

55 63 73 58 35 41 13 23 39 36 27

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature le 10 Mars 1876.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
[illegible] des autres Loteries.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
168......RUE DU CANAL......168
RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de TAPIS VELOURS ET BRUXELLES, TAPIS TRIPLES PLIS ET INGRAIN, TOILES CIRÉES, NATTES COCO ET ROTIN, STORES, CORNICHES, ÉTOFFES DE RIDEAUX—TENTURES, ETC.
Au bon marché extrême, au comptant.

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11......rue du Camp......11
ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir une grande variété d'étoffes de la première qualité [illegible]

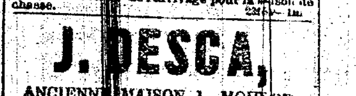

J. SAJET,
Rue de CHARTRES No 198.
REÇU en marché, par la voie d'Angleterre, à bord du steamer "Cordova", un joli assortiment de FUSILS DE CHASSE de toute sorte. Le tout sera vendu à une réduction de 20 p % sur les prix d'autrefois [illegible]
23fév—1m

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 63 RUE VIEILLE-LEVÉE, No 63
(Encoignure Bienville).
Manufacturier et vendeur de TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur des CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc 75—1an Nouvelle-Orléans